

DELIBERATION N° 04 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DU GRAND NANCY

Rapporteur : Mme RAVON

La loi du 12 juillet 1999 sur le renforcement et la simplification de l'intercommunalité (article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales) prévoit pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) une obligation formelle de rendre compte de leur activité aux communes membres chaque année.

Ainsi, suite à l'élaboration et à la réception du rapport d'activité 2013 du Grand Nancy, celui-ci vous est aujourd'hui communiqué.

Ce rapport comporte plusieurs thèmes :

- Pour une agglomération ouverte et fluide.
- Pour une agglomération en mouvement, innovante et créative.
- Pour une agglomération sobre et vertueuse.
- Pour une agglomération agréable et vivante.
- Pour une agglomération accessible et responsable.
- Pour une agglomération généreuse et solidaire.
- Pour une agglomération d'échanges, de dialogue et de partage.
- Finances.

Ce rapport devra être mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent la séance du Conseil Municipal.

Intervention de Monsieur le Maire :

Merci à Mme RAVON pour la présentation de ce rapport

Je voudrais également indiquer que la Communauté Urbaine du Grand Nancy est touchée par la diminution des dotations de l'Etat. C'est 4 millions de moins cette année, l'année prochaine 10 millions. Si la loi sur le changement de régime du versement transport s'applique, ce sera environ 3 millions d'euros en moins de recettes.

Pour traduire simplement ces diminutions, cette année, 170 millions d'investissement ont été réalisés, l'année prochaine, ce sera 140 pour arriver très rapidement à 100 millions d'euros.

Je suis d'accord pour faire des économies et partager les efforts mais si les investissements diminuent, les emplois aussi et l'activité des entreprises se réduira.

Comme je vous l'ai déjà indiqué, j'étais avec le Maire de Lyon dernièrement, entre 2014 et 2015, ses dépenses en investissement seront passées de 450 millions d'euros à 250.

Je précise qu'un emploi équivaut à environ 250 000 € d'investissement.

Intervention de Madame LOMBARD (Groupe Pour Ludres, Résolument) :

A propos des « six territoires à enjeux du Grand Nancy » et du « secteur Sud-Est » dont nous faisons partie (p77), y a-t-il dans les « études pré-opérationnelles » évoquées, quelque chose qui concerne Ludres ou bien s'agit-il essentiellement d'Heillecourt, Houdemont et Jarville ?

Réponse de Monsieur le Maire :

Concernant les 6 territoires à enjeux, on parle des différents investissements réalisés sur ceux-ci et notamment les investissements réalisés à Ludres sur le Dynapôle, en voirie par exemple, même si cela n'est pas indiqué dans le rapport.

Les études pré-opérationnelles concernent essentiellement la circulation des eaux comme le Fonteno qui couvre bien Houdemont, Heillecourt et Jarville.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- prend acte de la communication du rapport d'activité 2013 présenté par le Grand Nancy.